



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'offres

Question écrite n° 28559

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics. La commission européenne a fait des propositions pour améliorer les conditions de financement des PME et simplifier leur environnement administratif à travers notamment le statut de société privée européenne. Sachant que les petites et moyennes entreprises représentent la quasi-totalité des entreprises et deux tiers de la main d'oeuvre, il lui demande si le Gouvernement peut, pendant la présidence française de l'Union européenne, préciser très concrètement les initiatives qu'il entend mener afin de faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

Texte de la réponse

La France s'est efforcée, au cours des dernières années, de convaincre la Commission européenne et ses partenaires de l'Union européenne de la nécessité de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle irremplaçable en matière de création d'emplois, d'innovation et de renouvellement du tissu économique. Elle a notamment demandé, avec le soutien de plusieurs États membres, que l'accord sur les marchés publics, conclu en 1994 dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et actuellement en cours de renégociation, soit rééquilibré au profit notamment des PME. Ces efforts n'ont pas été vains puisque, pour répondre aux préoccupations ainsi exprimées, la Commission européenne a récemment proposé aux États membres un ensemble de mesures visant à améliorer les conditions de financement des PME et à simplifier leur environnement administratif. En ce qui concerne les marchés publics, le Gouvernement persiste à penser que des mesures préférentielles au profit des PME seraient justifiées, mais il ne peut que constater que la Commission européenne et une partie des États membres ne partagent pas cette analyse et demeurent hostiles à la notion même de traitement préférentiel des PME, tout en admettant que l'accès des PME aux marchés publics doit être facilité par des mesures purement incitatives. En exerçant la présidence de l'Union européenne, la France se doit de tenir compte de ces divergences d'appréciation. De ce fait, elle entend faire tout son possible pour permettre une adoption et, surtout, une mise en oeuvre rapide des mesures proposées par la Commission européenne recueillant d'ores et déjà l'accord de la plupart des États membres, tout en entretenant un dialogue franc et constructif avec la Commission et ses partenaires sur les points pour lesquels aucun accord n'a encore pu être trouvé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28559

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6478

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9052